



DEVIS DE PRESTATION DE SAISIE DES LIGNES DE FACTURES
SUR LE COMPTE CLIENT *RATIO DU CHEF*

FORFAIT / LIGNE : 0.85 € HT

Incluant :

- Création des fournisseurs : nom / adresse / téléphone
- Création (validation) des ingrédients cuisine
- Saisie des lignes de facture
- Appel téléphonique au client par l'opérateur de saisie en cas de difficulté d'interprétation
- Frais de retour des factures non traitées.

Délai de réalisation des travaux :

- Jusqu'à 500 lignes : 2 semaines après date de réception des mercuriales /copies des factures
- Jusqu'à 1000 lignes : 4 semaines.

Un mail d'accusé de réception des factures vous est adressé.

Bon pour accord :
Tampon / Signature du client

Date :

SUCCEDO SAS 61 Rue Vauban 68100 MULHOUSE Tel : 03 67 61 01 99
SAS au cap de 10 000 € SIREN 482 044 054 www.ratiouchef.com

Conditions générales de la prestation :

Mode de règlement : par chèque ou virement bancaire à réception de facture.

Limites de la prestation :

- La prestation se limite à la saisie des ingrédients relatifs à la cuisine / cave
- Les mercuriales / photocopies de factures devront être lisibles
- Les références fournisseurs chiffrées ne sont pas reportées
- Les copies des factures non traitées (illisibles ou non éligibles) seront retournées au destinataire par courrier postal non urgent à l'issue de la mission
- Conservation des documents du client saisis : 6 mois après réception.

Assurance :

- le prestataire atteste avoir souscrit une assurance RC professionnelle qui garantit sa responsabilité dans le cadre de cette prestation.

Confidentialité :

- Engagement de confidentialité des données du client : le prestataire s'engage à ne divulguer aucune donnée du client /fournisseur du client.

Juridique :

- Toute contestation doit être formulée dans un délai de 2 semaines après la fin de la mission. Au-delà la facture est réputée acceptée définitivement par le client et aucun recours ne pourra être exercé contre le prestataire au motif d'une erreur d'interprétation ou de saisie.
- En cas de litige portant sur l'exécution des travaux : les deux parties s'engagent, dans un premier temps, à tenter de trouver un accord amiable. A défaut d'accord, seul sera compétent le Tribunal de la juridiction de Colmar.

*SUCCEDO SAS 61 rue Vauban 68100 MULHOUSE Tel : 03 67 61 01 99
Sas au cap de 10 000 € SIREN 482 044 054 www.ratiouchef.com*